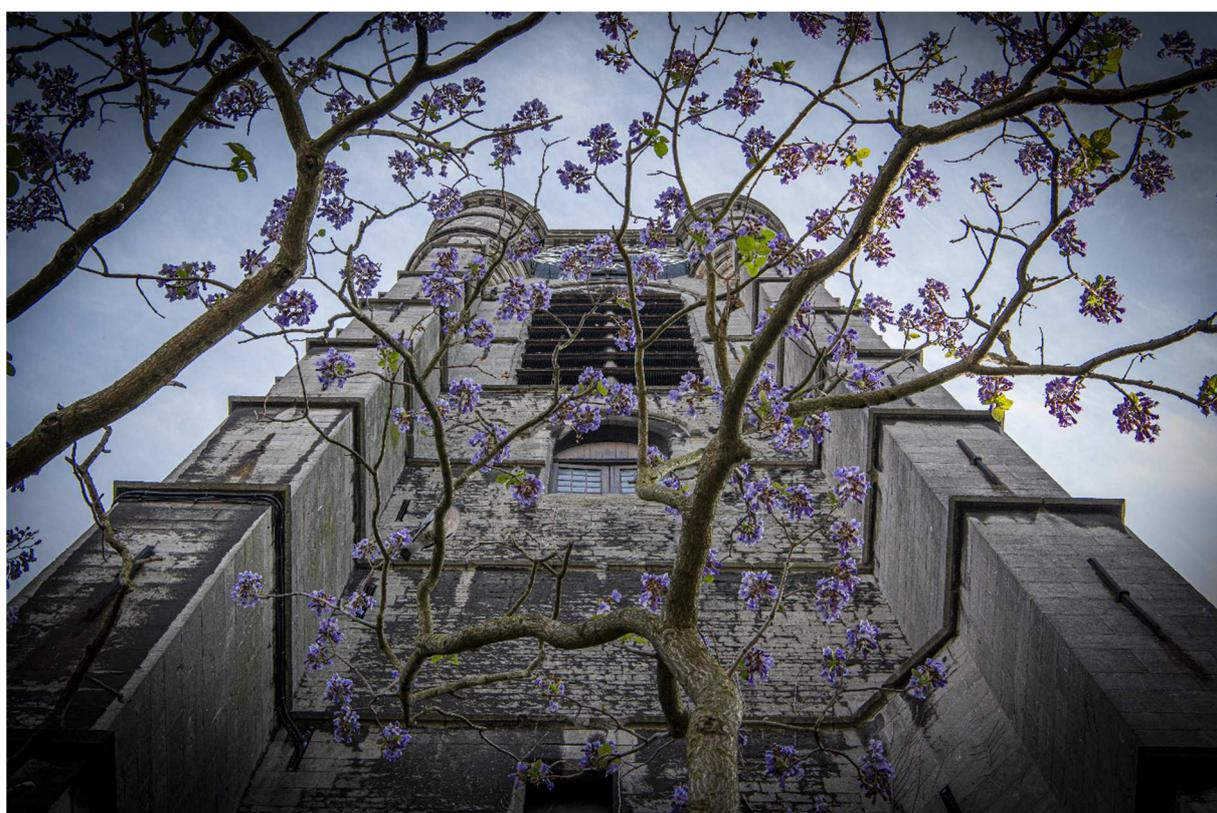


Province de Hainaut

Centre PMS

Provincial d'Ath



Projet de Centre

Années 2025 - 2030.

Préambule

Ce projet de centre constitue une actualisation du précédent. Il est la pierre angulaire de l'identité de notre institution. Fruit d'une réflexion collégiale impliquant l'ensemble des membres de l'équipe, il traduit notre volonté d'adapter nos pratiques aux exigences du Pacte pour un Enseignement d'excellence, tout en respectant les spécificités de nos consultants et des établissements de notre ressort, leurs réalités de terrain et leurs besoins.

Les missions essentielles attribuées aux Centres PMS par le décret du 14/07/2006 ainsi que le programme de notre pouvoir organisateur, la Province de Hainaut, en constituent les lignes directrices et ont bien évidemment guidé notre travail.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.

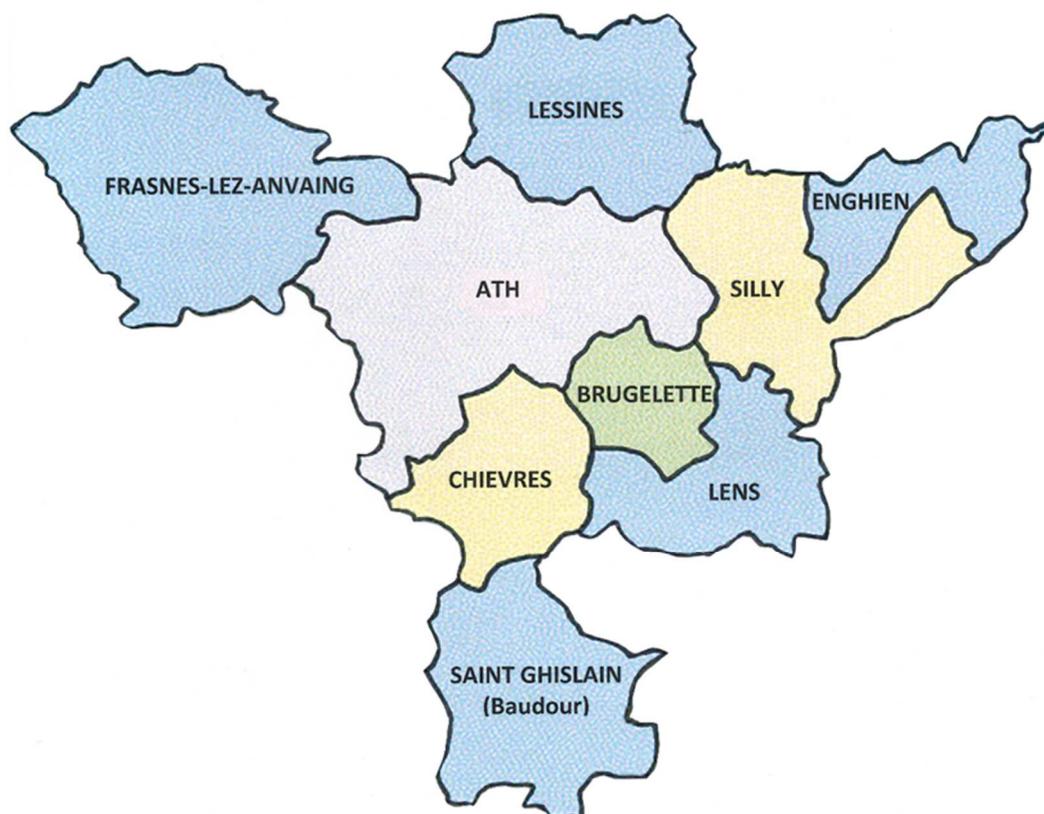
TABLE DES MATIERES

1. Présentation du Centre PMS provincial d'Ath	7
1.1. Description du ressort d'activités	7
1.2. Equipe	9
2. Cadre décréteil	10
2.1. Missions essentielles des Centres PMS	10
2.2. Programme de base commun à tous les Centres PMS	11
2.2.1. L'offre de services aux consultants	12
2.2.2. La réponse aux demandes des consultants	13
2.2.3. Les actions de prévention	14
2.2.4. Le repérage des difficultés	14
2.2.5. Le diagnostic et la guidance	15
2.2.6. L'orientation scolaire et professionnelle	15
2.2.7. Le soutien à la parentalité	16
2.2.8. L'éducation à la santé	16
2.3. Programme spécifique du Pouvoir Organisateur	18
3. Nos modalités d'intervention	19
4. Nos valeurs	19
5. Nos priorités	20
5.1. La prévention	21
5.2. Les enfants à besoins spécifiques	23
5.3. Le climat scolaire	25
5.4. Le soutien à la parentalité	28
6. Conclusion	31

1. Présentation du Centre PMS Provincial d'Ath

1.1. Description du ressort d'activités

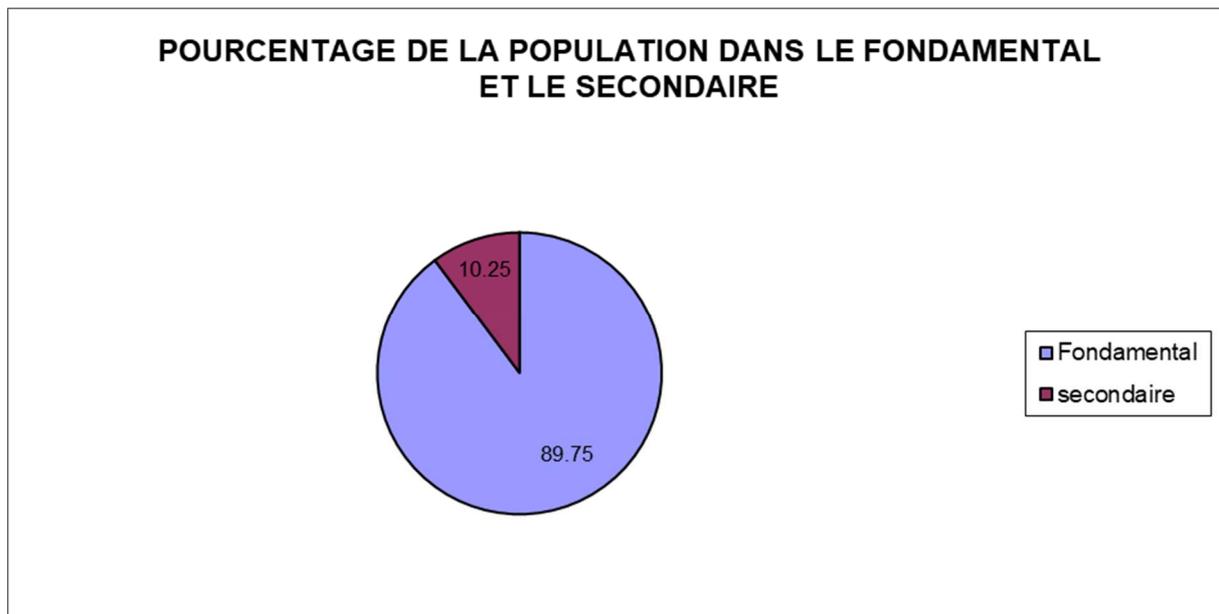
Comme l'illustre la carte ci-dessous, le ressort d'activités du Centre PMS Provincial d'Ath est particulièrement vaste.



Nous assurons la guidance de 47 écoles fondamentales et d'une école secondaire (l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire d'Ath).

Nous regroupons la totalité des écoles communales de 8 communes hennuyères et une école communale de l'entité de Saint-Ghislain.

Au total, nous comptons un peu moins de 7000 élèves répartis comme suit :



Depuis quelques années, notre population tend à se stabiliser.

A cette dispersion géographique correspond une large diversité culturelle, économique et sociale au niveau de la population desservie.

Nos spécificités sont entre autres les suivantes :

- nous suivons 40 élèves en intégration ;
- près de 200 élèves bénéficient d'un protocole d'aménagements raisonnables ;
- nous assurons la guidance de 8 établissements scolaires en immersion (néerlandais et anglais) ;
- plusieurs de nos écoles pratiquent la pédagogie active ou l'école du dehors.

1.2. L'équipe du Centre PMS Provincial d'Ath

La direction :	PIRAUX Marie
Le secrétariat :	BELEYN Cécile
Les conseillères psychopédagogiques :	DELAUNOY Sarah LECUTIER Caroline MOTTE Stéphanie
L'auxiliaire psychopédagogique :	ROBERT Maude
Les auxiliaires sociales :	DEFOLLIN Sabrina VANMULLEM Nathalie
L'auxiliaire paramédical :	STURBOIS Éric
Les auxiliaires logopédiques :	BAILLEUL Louise DUFRANE Adélaïde

2. Le cadre décréteil

2.1. Les missions essentielles des Centres PMS¹

- ♦ Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.
- ♦ Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- ♦ Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

¹cf. décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux du 14/07/2006

2.2. Programme de base commun à tous les Centres PMS

Ce programme reprend les huit axes suivants sans hiérarchisation.

2.2.1. L'offre de services aux consultants.

2.2.2. La réponse aux demandes des consultants.

2.2.3. Les actions de prévention.

2.2.4. Le repérage des difficultés.

2.2.5. Le diagnostic et la guidance.

2.2.6. L'orientation scolaire et professionnelle.

2.2.7. Le soutien à la parentalité.

2.2.8. L'éducation à la santé.

Ces 8 axes seront développés ci-après.

2.2.1. L'offre de services aux consultants.

Il est essentiel de faire connaître notre institution, nos missions ainsi que nos actions à nos consultants, aux établissements scolaires de notre ressort et à nos partenaires. La visibilité de notre centre est primordiale.

Les élèves et leurs représentants légaux :

Des dépliants explicitant les missions des Centres PMS et nos coordonnées sont d'office remis aux parents ou responsables légaux des élèves de 1^{ère} maternelle et par la suite aux personnes investies de l'autorité parentale de tout nouvel élève par l'intermédiaire de l'école. Les documents relatifs à l'anamnèse sociale et médicale sont également transmis (en 2^e - 3^e maternelles). Nous agissons de la même manière envers les parents des élèves fréquentant la 1^{ère} secondaire.

Nous participons à la journée d'accueil des 1^{ères} dans le secondaire et réalisons des animations de présentation de notre CPMS dans l'ensemble de ces classes.

Nous participons systématiquement aux réunions de parents dans l'enseignement secondaire et en organisons dans l'enseignement fondamental en collaboration avec les équipes éducatives.

Des affiches reprenant nos coordonnées sont apposées dans chaque établissement scolaire desservi.

Les établissements scolaires et les partenaires extérieurs :

Nous communiquons notre projet de centre à l'ensemble de nos chefs d'établissements et partenaires de 1^{ère} ligne (dont 5 SPSE et 4 Pôles Territoriaux).

Des concertations sont régulièrement organisées avec ces services de manière à coordonner nos interventions.

A la demande, nous participons également à des réunions destinées à la présentation de notre service.

Nous sommes aussi membres de différents conseils (de participation, zonal) et nous prenons part à diverses concertations locales et plateformes avec les partenaires extérieurs.

Lors de ce quinquennat, nous avons pour ambition d'organiser une rencontre avec l'ensemble des directions d'écoles, échevins de l'enseignement, Pôles Territoriaux, SPSE avec lesquels nous collaborons afin de présenter de façon détaillée notre travail, nos missions, nos priorités et nos actions. Cela nous permettra également de renforcer les collaborations mais aussi d'apporter un éclairage sur le rôle de chacun.

2.2.2. La réponse aux demandes des consultants.

Chaque demande est reçue et analysée en réunion pluridisciplinaire. L'action qui en découle est décidée en équipe.

Les demandes sont très diversifiées : difficultés psychopédagogiques, langagières, psychomotrices, d'ordre affectif ou relationnel, avis par rapport à la loi relative à l'obligation scolaire, orientation en enseignement spécialisé, demandes d'informations, mise en place d'aménagements raisonnables, ...

A cela s'ajoutent de plus en plus d'interventions urgentes (situations de crise ou d'enfant en crise, suspicion de maltraitance, actes de violence, ...)

Hormis ce type de demande urgente, nous ne priorisons pas nos traitements. Chaque demande de consultant est primordiale et mérite notre plus grande attention. L'essentiel est bien évidemment également la mobilisation des parents.

Les réponses apportées sont entre autres :

- la réalisation de bilans ;
- des observations en classe ;
- des entretiens de guidance, de soutien psychologique, social ou médical ;
- des animations (ex : préparation à l'entrée en enseignement secondaire, climat de classe, information et orientation scolaires, vie relationnelle, affective et sexuelle, ...) ;

- des ateliers en maternelle : activités favorisant différents apprentissages (ex : langage oral, structuration spatiale, graphisme, prérequis à la lecture et à l'acquisition du nombre, ...) Nous proposons de nouvelles ressources aux parents et aux enseignants.
- La réflexion, collaboration et coordination dans la mise en place des aménagements raisonnables.

2.2.3. Les actions de prévention.

Ce point sera développé plus amplement dans nos priorités.

2.2.4. Le repérage des difficultés.

Nous le développons dès la maternelle.

Ainsi, une évaluation pluridisciplinaire est réalisée en 3ème maternelle suite aux concertations avec les titulaires de classe. A la suite desquelles, nous mettons en évidence les forces et faiblesses des enfants pour aborder l'enseignement primaire.

Nous adaptons nos bilans aux compétences attendues dans les nouveaux référentiels.

Nos auxiliaires logopédiques proposent des activités bien ciblées en groupe, dans les classes de 2^e et 3^e maternelle. Suite à cela, de nouvelles pistes et de nouveaux outils sont proposés aux enseignants en vue de les accompagner au mieux notamment dans la mise en place de certaines activités pédagogiques. Des conseils sous forme de courriers ou de brochures sont également fournis aux parents.

Selon les besoins, des contacts sont pris et des rencontres sont organisées avec les enseignants des différents niveaux de l'enseignement fondamental. S'en suivent des réunions d'équipes pluridisciplinaires, à la suite desquelles, des actions sont décidées (contacts avec les parents, bilans, orientation vers d'autres services, interventions en classe, ...)

Nous collaborons également activement avec les services PSE via notamment des concertations.

Dans l'enseignement secondaire, particulièrement en 1ère année différenciée, nous rencontrons individuellement les élèves et un bilan psychopédagogique est réalisé. Pour toutes les autres années, la participation aux conseils de classes et les contacts réguliers avec les équipes éducatives permettent de repérer et d'accueillir les élèves en difficultés. La procédure pluridisciplinaire est la même que celle mise en place dans l'enseignement fondamental.

2.2.5. Le diagnostic et la guidance.

Suite à l'analyse de la demande via une rencontre avec les représentants légaux de l'enfant et l'examen des anamnèses sociale et médicale, des interventions sont programmées : entretiens, bilans, récolte d'informations auprès des partenaires, concertations avec les équipes pédagogiques, ...

Les données recueillies sont discutées en équipe et les conclusions sont transmises en termes lisibles au demandeur dans le respect du secret professionnel. Un rapport écrit leur est systématiquement remis.

Des réunions avec les parents, l'équipe éducative et les professionnels de la rééducation sont organisées. Ces réflexions communes peuvent aboutir à la mise en place d'aménagements raisonnables, à l'orientation vers d'autres services ou professionnels ou à un accompagnement par notre équipe.

2.2.6. L'orientation scolaire et professionnelle.

Dans l'enseignement fondamental : des séances d'informations et d'échanges concernant l'entrée dans l'enseignement secondaire sont organisées en 6^{ème} primaire.

Dans l'enseignement secondaire :

- en 1^{ère} année différenciée, nous nous attachons à la prévention du décrochage scolaire via un testing collectif et des entretiens individuels.
- Au terme du 2^{ème} degré, nous rencontrons les élèves majeurs afin de travailler avec eux leur projet de vie, leur orientation et les informons sur les études.
- Au terme du 3^{ème} degré, des séances d'informations sont organisées en collaboration avec des partenaires extérieurs (ex : Infor Jeunes).

À tous niveaux d'enseignement :

- une partie de nos actions consistent en des orientations vers l'enseignement spécialisé afin de favoriser un développement optimal aux jeunes.
- Des entretiens et examens individuels sont menés à la demande afin de favoriser l'accrochage scolaire. Pour ce faire, nous collaborons avec les SAS², le service de médiation scolaire et les équipes mobiles.
- Nous tenons à jour nos connaissances par rapport aux différentes réformes (ex : Parcours d'Enseignement Qualifiant, tronc commun, enseignement de type court et de type long).

2.2.7. Le soutien à la parentalité.

Ce point sera développé plus amplement dans nos priorités.

2.2.8. L'éducation à la santé.

Outre les entretiens avec les parents et les jeunes, des contacts sont pris avec les Services PSE et, selon les situations, avec des services extérieurs.

Au niveau des actions collectives, des animations sont réalisées à la demande des équipes pédagogiques.

Nous assurons également les animations dans le cadre de l'EVRAS.

² Service d'Accrochage Scolaire

Selon les années d'études visées, nous proposons un panel varié de thèmes d'animation. Un livret les reprenant est systématiquement envoyé chaque année à l'ensemble de nos directions d'écoles.

Nous sensibilisons les plus petits à une alimentation saine et équilibrée (importance du petit déjeuner, choix des collations) et à la nécessité d'adopter des comportements adéquats en matière d'hygiène corporelle (brossage des dents, lavage des mains).

De plus, nous organisons, dans le fondamental, les animations suivantes : les accidents domestiques, l'arrivée d'un(e) petit(e) frère/sœur, l'alimentation, la puberté, les cinq sens, la sécurité, ...

En secondaire, nous insistons davantage sur des problématiques plus spécifiques à l'adolescence et aux métiers (la prévention des assuétudes, les premiers secours, les troubles musculo-squelettiques, la prévention des accidents de travail, ...)

Nous articulons également nos actions avec les projets d'établissement basés sur la santé.

Nous collaborons avec des partenaires tels que l'Observatoire de la Santé du Hainaut, les CLPS³, Infor Jeunes, les SPSE, les services d'Actions en Milieu Ouvert, les plannings familiaux.

³ Centre Local de Promotion de la Santé

2.3. Le programme spécifique du Pouvoir Organisateur

Tout en respectant leurs règles déontologiques, les Centres PMS s'efforceront de travailler en synergie avec les institutions provinciales (Observatoire de la santé, conseiller en information scolaire et professionnelle, services de santé mentale, ...) ainsi qu'avec tout autre service ayant des objectifs communs d'épanouissement et d'éducation de l'enfant et de sa famille (plannings familiaux, services d'Actions en Milieu Ouvert, ...)



Outre les missions fixées par le Décret du 14/07/2006, les Centres PMS provinciaux sont également particulièrement attentifs à :

- Repérer les difficultés des élèves.
- Favoriser les actions de prévention en matière de harcèlement et de climat de classe.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Favoriser l'égalité des chances.
- Soutenir tout projet d'école visant à développer une citoyenneté critique et responsable, respectueuse des valeurs démocratiques (tolérance, pluralisme, intérêt général).
- Promouvoir l'éducation à la santé.

Ils défendront aussi les valeurs démocratiques, de citoyenneté, de tolérance, d'acceptation des différences, de liberté de conscience, de neutralité ainsi que de dialogue et d'ouverture.

3. Nos modalités d'intervention

Notre action est sous-tendue par les principes de fonctionnement suivants :

- **Pluridisciplinarité** : cheville ouvrière du travail en Centre PMS.
- **Respect du secret professionnel** : garantie de la confidentialité des informations et de la protection des consultants.
- **Indépendance** : par rapport aux institutions extérieures qui permet l'objectivité et l'impartialité des avis donnés. Les modalités d'intervention sont décidées en interdisciplinarité au sein du C.P.M.S.
- **Caractère non contraignant de nos avis** : garant de la liberté des consultants qui nous contactent librement et de manière volontaire. Les écoles peuvent également nous solliciter mais nous devons impérativement avoir l'accord des responsables légaux ou des jeunes pour intervenir.
- **Gratuité de nos interventions** : les Centres PMS font partie des services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Nos valeurs

- L'égalité des chances d'accès au savoir.
- La responsabilisation et la prise d'autonomie du consultant.
- L'ouverture aux idées de chacun.
- L'éthique, le respect de la déontologie dans la réflexion ainsi que dans l'approche méthodologique.
- Le respect de l'autre, de ses compétences et de ses différences.

5. Nos priorités

Dans un contexte marqué par la diversification des profils d'élèves, les modifications sociétales, les perturbations du climat scolaire, il nous paraissait essentiel d'adapter nos priorités.

Les voici :

5.1. La prévention

5.2. Les enfants à besoins spécifiques

5.3. Le climat scolaire

5.4. Le soutien à la parentalité

Toutes nos activités sont réfléchies selon les spécificités de nos écoles et en tenant compte du contexte socio-économique de notre public.

Durant les 5 années à venir, notre équipe se formera également en fonction des axes stratégiques établis afin de développer davantage les compétences requises à la réalisation de ces objectifs définis.

5.1 La prévention :

La prévention nous paraît essentielle car elle permet d'agir dès le plus jeune âge pour soutenir le développement de l'enfant. Des actions préventives en matière relationnelle et éducative créent un climat de sécurité chez le jeune. Ceci est fondamental pour construire une estime de soi solide, une scolarité épanouissante et des relations saines.

Intervenir en amont permet d'éviter l'installation de difficultés importantes dans le cadre scolaire et dans la vie sociale. La prévention valorise aussi le rôle des parents et des acteurs du monde de l'enseignement en leur apportant des outils pour mieux comprendre et accompagner l'enfant.

Nos actions

1. Animations :

- Amélioration de la communication au sein de la classe, développement de la confiance en soi, respect, autonomie et ce, à tous niveaux d'enseignement.
- EVRAS.
- Education à la santé : découverte des parties du corps et respect du corps de chacun, choix des collations, dentition, hygiène corporelle, puberté, sécurité sur le chemin de l'école, ...

2. Ateliers langagiers (réalisés en 2e et 3e maternelle essentiellement). Les thématiques sont diverses : schéma corporel, structuration temporelle et spatiale, langage, prérequis mathématiques, graphisme, conscience phonologique.

3. Maltraitance :

Nous sommes désireux, dès la rentrée 2025, d'établir un protocole d'intervention dans le cadre de situations de maltraitance. Ce dernier permettra d'agir rapidement et de manière appropriée dès qu'une situation de maltraitance est suspectée ou identifiée. Il visera avant tout à assurer la sécurité physique et psychologique de l'enfant concerné. La maltraitance étant une situation complexe, souvent chargée en émotions, ce protocole permettra de préciser qui fait quoi, à quel moment et comment procéder afin d'éviter les hésitations, maladresses ou oublis. Il favorisera ainsi une meilleure collaboration entre les professionnels.

4. Bien vivre ensemble - (cyber) harcèlement :

- Organisation, à la demande, de cercles de paroles régulés. Nous accompagnons les enseignants afin qu'ils puissent les mener de façon autonome.
- Mise à disposition des équipes éducatives de matériel diversifié en matière de bien vivre ensemble (communication non violente, coopération, ...)

5. Collaborations :

Nous réalisons les animations, de manière ponctuelle, avec des partenaires extérieurs (SPSE, services d'Actions en Milieu Ouvert, plannings familiaux, Infor Jeunes, ...)
Des concertations sont organisées chaque année avec les différents SPSE.

6. Outils :

Nous avons créé à destination des parents divers folders intitulés « Comment favoriser le développement de mon enfant ? ». Ces derniers regroupent plusieurs thématiques (estime de soi, règles et limites, tenue de l'outil scripteur et des ciseaux, langage).

Nous avons pour objectif de développer davantage d'outils à destination des parents et des équipes éducatives en fonction des problématiques rencontrées. Notamment : l'éducation aux médias (les écrans), la tétine, ...

5.2 Les enfants à besoins spécifiques :

Nous assistons, depuis quelques années, à un accroissement du nombre d'enfants à besoins spécifiques, qu'il s'agisse de troubles de l'apprentissage, de handicap ou de difficultés comportementales, sociales et émotionnelles. Il est essentiel de proposer des adaptations pour que ces enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions. Se centrer sur les enfants à besoins spécifiques est une nécessité tant éthique qu'éducative et permet de garantir une véritable égalité des chances.

Répondre à leurs besoins spécifiques permet de prévenir l'échec scolaire, le décrochage ou encore l'exclusion sociale. L'inclusion favorise également le développement de valeurs importantes chez tous les élèves. Se centrer sur ces enfants, c'est construire une société plus juste et plus inclusive.

Nos actions

1. Aménagements raisonnables :

Nous gérons énormément de dossiers d'élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagements raisonnables. Nous nous chargeons, pour la plupart de nos écoles, de l'élaboration du document. Nous rencontrons les parents, récoltons les données, contactons les divers spécialistes qui gravitent autour de l'enfant, organisons les réunions en présence des divers partenaires, présentons le protocole afin qu'il soit validé et signé.

Nous faisons appel, si nécessaire, aux Pôles Territoriaux.

Nous revoyons le protocole à la demande d'un partenaire et systématiquement lorsque l'élève entre en 6^e primaire.

2. Intégrations : nous participons systématiquement aux réunions d'intégration, même si notre présence n'y est pas obligatoire.

3. Animations : nous réalisons des interventions dans les classes, à la demande des parents ou des équipes éducatives, afin d'aborder les troubles de l'apprentissage, le handicap, ... et de les expliquer en des termes compréhensibles aux élèves.

4. Entretiens individuels : avec les enfants afin de leur expliquer le bien-fondé des aménagements mis en place.

5. [Accroissement des connaissances](#) : nous investissons dans des ouvrages centrés sur les troubles de l'apprentissage, suivons des formations en la matière.

6. [Collaborations](#) : avec les Pôles Territoriaux, les spécialistes de la rééducation, les médecins, l'AVIQ, ... Nous collaborons avec un Pôle Territorial WBE et notre école secondaire sur l'établissement de « portraits de classes » visant à insister sur l'importance de la mise en place d'aménagements universels.

Nous participons aux comités de concertation de directions organisés plusieurs fois par an par les Pôles Territoriaux WBE.

7. [Outils](#) :

- Listing de professions à destination des parents et des équipes éducatives (vers qui s'orienter dans quel cas ? En quoi consiste telle ou telle spécialité ?)
- Listings de coordonnées de spécialistes selon les régions que nous couvrons. En effet, suite aux bilans que nous réalisons, nous émettons des hypothèses (suspicion de troubles). Il est dès lors essentiel d'orienter le plus rapidement possible les parents vers le(s) spécialiste(s) adéquat(s).
- Document expliquant la différence entre difficultés persistantes et troubles (listing + explications).

5.3 Le climat scolaire :

Le climat scolaire est un concept clé dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Un climat scolaire serein permet une meilleure réussite des élèves, moins d'absentéisme et de décrochage, moins de violence et de harcèlement, un cadre de travail plus favorable pour tous.

Un climat scolaire paisible est une condition indispensable pour permettre à tous les élèves de s'épanouir et de réussir. Travailler sur le climat scolaire, c'est investir dans l'avenir de chaque enfant et dans le vivre ensemble.

Nos actions

1. Décrochage scolaire – absentéisme :

Enseignement fondamental :

Nous incitons les écoles à nous transmettre les signalements officiels faits au Service du Droit à l'Instruction (SDI) tous les mois.

Procédure :

- Réception du signalement → courrier aux parents pour les inviter à nous contacter afin d'analyser ensemble la situation et discuter de pistes de solutions.
- Absence de réaction des parents et 2^e signalement → deuxième courrier → analyse de la situation d'absentéisme avec l'équipe éducative (causes et effets sur la scolarité de l'enfant) → absence de réponse : contact téléphonique avec les familles.
- Absence de réponse → discussion du bien-fondé de l'interpellation des équipes mobiles par l'école et/ou du SAJ en collaboration avec l'école.

Enseignement secondaire :

Nous suivons la procédure établie par notre PO, à savoir :

- pour les mineurs : interpellation par l'équipe éducative dès 9 1/2j → courrier aux parents pour les inviter à nous contacter afin d'analyser la situation et de discuter de pistes de solutions.
- Si la situation perdure → deuxième courrier aux parents → absence de réponse : contact téléphonique avec les familles.
- A la demande des représentants légaux / du jeune / de l'école, nous participons à la rencontre relative à la rédaction d'un contrat d'objectifs.

- Dans le cadre d'élèves fréquentant un Service d'Accrochage Scolaire (SAS), nous collaborons dans le cadre de la réintégration de l'élève dans son établissement.
- Dans le cadre d'absences justifiées de longue durée, il nous arrive de demander aux SPSE de prendre contact avec le(s) médecin(s) prescripteur(s).

2. (Cyber) – harcèlement :

Depuis la rentrée scolaire 2024, chaque établissement scolaire est tenu d'établir une procédure interne de signalement. Nous demandons dès lors d'en être informés afin de collaborer au mieux et en toute cohérence avec les équipes éducatives.

Dans notre rôle d'interface école – famille, si un signalement est adressé à nos services par un parent, nous les accompagnons dans le signalement de la situation à la direction de l'établissement scolaire. Nous participons à d'éventuelles réunions et assurons un espace de paroles et d'écoute à l'élève.

Dans le cadre d'un signalement de suspicion de harcèlement, il nous arrive d'intervenir collectivement au sein du groupe classe. Nous procédons dès lors à l'application de la méthode de la préoccupation partagée à laquelle une partie de notre équipe a été formée.

Notre équipe est forte de formations régulières en ce domaine et enrichit continuellement ses connaissances sur cette thématique.

Nous incitons également les équipes pédagogiques à s'orienter vers du matériel spécifique et à notamment s'approprier la boîte à outils créée par l'Observatoire du climat scolaire.

Nous participons également à des projets proposés par certaines maisons culturelles en collaboration avec les services d'Actions en Milieu Ouvert, Infor Jeunes, ... Ainsi, nous assistons avec les élèves à des représentations culturelles sur la thématique et intervenons ensuite en classe afin de débriefer avec les jeunes et les inciter à voir certaines situations sous un autre angle.

3. Vivre ensemble :

Nous assurons régulièrement des animations se centrant sur les relations interpersonnelles en nous focalisant sur la communication non violente, l'expression des émotions et leur gestion, la coopération, l'apprentissage de l'assertivité. Ces animations peuvent être également menées avec les plannings familiaux ou les services d'actions en milieu ouvert.

A la demande, nous mettons en place des groupes de paroles régulés et accompagnons l'enseignant(e) dans l'appropriation de cet outil. Nous sommes désireux également de collaborer avec les professeurs de CPC.

Nous disposons d'un panel varié d'outils et d'activités en matière de gestion du stress, de pleine conscience, de relaxation, d'ancrage, de gestion et d'expression des émotions, ...

Nous travaillons également sur la thématique de la justice sociale et notamment sur l'instauration de règles au sein des établissements scolaires. Nous nous sommes d'ailleurs formés collectivement dans ce domaine.

4. Maltraitance – négligence : nous appliquerons dès la rentrée scolaire prochaine un protocole d'intervention en la matière. Ce point a été développé précédemment (priorité : prévention)

5. Collaborations :

- Décrochage scolaire – absentéisme : équipes mobiles de la FWB, équipes mobiles de crise, Services d'Accrochage Scolaire, Services de l'Aide à la Jeunesse.
- (Cyber) harcèlement – vivre ensemble : maisons culturelles, services d'Actions en Milieu Ouvert, plannings familiaux, Infor Jeunes.

6. Outils :

- Bien vivre ensemble : panel varié de matériel (émotions, Communication Non Violente, pleine conscience, coopération, ...)
- Folders : assertivité, harcèlement.
- Affiche : conseils en matière de situation de harcèlement.

5.4 Le soutien à la parentalité.

Être parent, aujourd'hui, peut s'avérer complexe. Les défis liés à l'éducation, à la communication familiale, à l'évolution de l'adolescence ou encore aux difficultés scolaires exigent des ressources et un accompagnement adaptés.

La mobilisation des parents constitue un levier essentiel dans l'accompagnement global de l'élève. En effet, les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leur enfant et leur implication dans le processus éducatif favorise un meilleur développement personnel, scolaire et social de ce dernier.

Mobiliser et soutenir les parents, c'est aussi reconnaître leur rôle fondamental dans le parcours de vie et d'apprentissage de leur enfant. Cela contribue à renforcer leur sentiment de compétence parentale, tout en leur offrant un espace d'écoute, de soutien et de dialogue bienveillant.

Dès la maternelle, nous favorisons les démarches co-éducatives. Nous privilégions la mobilisation des parents et leur collaboration dans la prise en charge des demandes.

Nos actions

1. Rencontres :

Nous sommes particulièrement attentifs à l'importance de créer du lien avec les parents ainsi qu'aux relations parents-école. Le CPMS agit parfois comme médiateur entre les familles et l'école. Une confiance mutuelle facilite les échanges.

À cet effet, nous organisons régulièrement des rencontres (feed-backs, mises au point, réunions...) L'accent est mis sur le retour d'informations en termes compréhensibles. Nous valorisons au maximum les responsables légaux dans leur rôle éducatif et les renforçons dans leurs compétences.

Ainsi, si les parents nous sollicitent, nous participons aux concertations école – parents dans le cadre de la procédure de maintien exceptionnel dans le tronc commun. Nous assurons ainsi notre rôle de soutien école – famille.

D'un point de vue logistique, nous les assistons également dans la consultation du DAccE de leur enfant et les accompagnons dans les démarches à réaliser dans le cadre par exemple d'une demande de maintien exceptionnel en 3^e maternelle.

2. Accompagnement :

- Nous orientons les parents ou responsables légaux vers des services financièrement accessibles pour s'approprier du matériel par exemple. Nous leur fournissons des listes d'activités gratuites favorisant divers apprentissages.
- Nous effectuons les démarches avec eux vers des services extérieurs et les accompagnons, si nécessaire.
- Nous sommes désireux d'établir un « programme » concret de rencontres (via plusieurs entretiens) afin de les soutenir face à des problématiques rencontrées avec leur enfant (ex : écrans, mouchage, tétine, sommeil, propreté, ...)

3. Collaborations :

- Avec les SPSE dans le cadre de problématiques qu'ils nous signalent. Nous rencontrons, parfois, les parents ensemble.
- Avec SOS-enfants.
- Avec les Services de l'Aide à la Jeunesse.
- Avec les ludothèques et bibliothèques.

4. Outils :

- Fascicules abordant diverses thématiques : importance de la confiance en soi, de l'estime de soi, de jouer avec son enfant, de lui instaurer un cadre et des limites et ce, dès le plus jeune âge. Ils reprennent quelques conseils à appliquer au quotidien.
- Nous sommes désireux d'élargir nos thématiques (écran, tétine, accompagner les émotions de mon enfant, ...)
- Livrets : distribué dans les classes maternelles afin de sensibiliser les parents au développement du langage oral et à la préhension des outils scolaires. Le but est de leur fournir des conseils leur permettant d'analyser et de repérer au mieux d'éventuels problèmes de langage.
- Listing de professions (vers qui s'orienter ? Dans quel cas ? En quoi consiste telle ou telle profession / spécialité ?)
- Listings de coordonnées de spécialistes adaptés aux régions que nous couvrons.

- Ressources numériques : nous nous adaptons à l'évolution sociétale en dirigeant nos consultants vers ce type de ressources facilement accessibles et gratuites (ex : podcasts, capsules vidéo, ...)
- Folders reprenant des conseils destinés aux parents des enfants rencontrés en 2e maternelle (dans le cadre des ateliers langagiers) et en 3^e maternelle (dans le cadre de nos dépistages).
- Nos animations font l'objet d'un support transmis aux parents afin de les tenir informés du contenu qui a été dispensé à leur enfant.

6. Conclusion

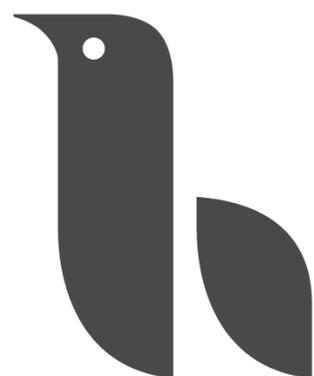
A travers cette présentation de notre institution, de ses valeurs fondatrices, de ses missions, des actions menées et des priorités définies pour les cinq prochaines années, se dessine une ambition claire : agir avec cohérence, engagement et responsabilité au service de nos consultants.

Fidèle à ses principes, notre service s'appuie sur l'expérience acquise tout en restant résolument tournée vers l'avenir. Consciente des évolutions de la société et des attentes de notre population, nous plaçons l'adaptation et l'innovation au cœur de nos orientations stratégiques.

Dans cette perspective, la formation continue des membres du personnel technique constitue un levier essentiel pour accompagner ces changements, renforcer les compétences et garantir la qualité du service rendu.

Les priorités fixées pour les années à venir traduisent cette volonté d'évolution et d'amélioration constante, dans le respect de nos engagements et au plus près des besoins du terrain.

Nous poursuivrons notre action dans cette dynamique, avec détermination et conviction pour faire vivre nos valeurs au quotidien et répondre au mieux aux besoins de notre public.



Province de
Hainaut



Centre Psycho
Médico Social

Centre PMS Provincial d'Ath
Boulevard de l'Est, 24
7800 Ath
Tél : 068/26.50.80
Mail : cpms.ath@hainaut.be